



Octobre 2018

gissons

avec l'AQDR-RN

Vol. 17 n° 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

par France Riel, présidente

Forte de mon implication au conseil d'administration (CA) de l'AQDR de Rouyn-Noranda depuis déjà 6 ans et de mon expérience comme vice-présidente depuis 4 ans, j'ai accepté le grand défi d'assumer la présidence lors de l'assemblée générale annuelle du 7 juin dernier. De plus, je sais que je peux compter sur le soutien de tous les bénévoles et des personnes

qui collaborent à la réalisation des activités de l'AQDR-RN, dont ceux du CA, du comité du bulletin, du comité d'organisation des activités de sensibilisation, du projet *Moi victime d'intimidation? Et si c'était le cas!*, du dossier logement/habitation, etc. Et je suis confiante de l'appui de notre agent de projet et de notre coordonnatrice. Une belle grande cordée pour chauffer l'hiver à venir...

À titre de nouvelle présidente et au nom des autres membres du CA, je tiens à remercier spécialement l'implication d'André Rioux, trésorier à l'AQDR-RN depuis 5 ans et

bénévole dans plusieurs organismes communautaires de la région. Au printemps dernier, Monsieur Rioux a reçu un prix à titre de lauréat des prix Hommage bénévolat-Québec, dans la catégorie *Bénévole pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue*. Nous sommes fiers qu'il œuvre à nos côtés et nous tenons à le féliciter pour ses grandes contributions à la défense des droits et à l'entraide... même s'il les réalise humblement. MERCI ANDRÉ!



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

par Christiane Lessard

Si vous avez assisté à l'Assemblée générale annuelle de l'AQDR-RN du 7 juin dernier, vous savez déjà que France Neveu a terminé son mandat au poste de présidente. Nous serons toujours heureux et

heureuses de la rencontrer lors de nos activités, comme membre active. Le conseil d'administration (CA) se compose actuellement de France Riel à la présidence, Daniel Thomas à la vice-présidence, André Rioux



Comité de rédaction

Célyne Tessier
Julianne Pilon
Louise Hélène Audet
Guy Parent
Christiane Lessard

Révision des textes

Jean Sirois

Graphiste

Marie-Jeanne Lemieux

○ ○ ○ *suite à la page suivante*

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

par Christiane Lessard

comme trésorier, Rollande Paré comme secrétaire, Nadine Cambron et moi-même aux postes d'administratrice. Je vous informe que je me suis récemment jointe à l'équipe du comité du bulletin. J'assurerai le lien entre le CA et les membres de rédaction du bulletin *Âgissons avec l'AQDR-RN*. Il y a de la place pour d'autres bénévoles intéressés à participer à la bonne marche de votre association de défense des droits des aîné(e)s, que ce soit au CA ou pour tout autre projet. Faites-nous connaître vos intérêts, vous êtes les bienvenu(e)s.

Parmi nos activités de l'automne, le 20 septembre dernier, la *Coalition d'associations pour les aînés* (voir les articles de Daniel Thomas et de Julianne Pilon) a organisé une rencontre interactive avec les candidats aux élections provinciales dans le but d'aider les aîné(e)s à faire un choix éclairé. Bon nombre d'entre vous y ont participé.

À l'occasion de la Journée Internationale des aînés, l'AQDR-RN a organisé une activité à la Résidence Bleu Horizon le 5 octobre dernier. Gilles Boucher a livré un spectacle chant et guitare, *Musique du mieux-être*. Plusieurs de nos membres étaient présent(e)s, ils ont ainsi eu le plaisir de chanter des airs populaires du temps de notre jeunesse avec les aîné(e)s de la résidence.

La tournée des quartiers ruraux *Salon d'la belle visite* se poursuit. L'AQDR-RN a visité les citoyens de McWatters le 24 septembre. Les prochaines sorties prévues se feront le lundi 29 octobre à Cadillac et le lundi 3 décembre à Cléricy. C'est avec grand plaisir que votre association ira rencontrer les résidents de ces deux quartiers de la ville pour les informer des services offerts et répondre à leurs interrogations.

Je me joins aux membres du conseil d'administration pour vous souhaiter un automne chaleureux!

NOTES DE LECTURE

par Julianne Pilon

Si vous connaissez Fernand Bellehumeur, c'est avec plaisir que vous allez le retrouver *Chemin faisant*. Si vous ne le connaissez pas encore, *Chemin faisant* vous fera découvrir cet homme authentique.

Dans ce premier volume publié par la toute nouvelle maison d'édition Éditions En marge, Fernand Bellehumeur raconte, en courtépisodes, 15 épisodes d'une vie bien remplie. Vous allez cheminer avec cet homme de conviction, cet amoureux, cet homme engagé, ce copain de chasse, cet homme de nature et d'environnement, un homme aux multiples facettes.

Né à Belleterre, élevé à Fugèreville, homme de région, Fernand débute sa vie adulte comme prêtre. Puis il tombe amoureux de la belle Suzanne. D'ailleurs il nous livre des extraits de sa correspondance avec son amoureuse (pages 47 à 81). « Je suis en amour



jusqu'aux oreilles et, surtout, je suis de moins en moins certain de mes croyances. » (page 70). Il va donc demander une dispense de prêtrise. S'ensuivent des moments difficiles mais nécessaires pour annoncer cela à sa famille, à sa belle-famille à ses confrères et amis pour enfin pouvoir vivre heureux avec sa Suzanne.

Puis ce sera sa désagréable aventure à l'UQAT avec la bande des quatre où il défend le droit de la région d'administrer ses institutions. Fernand a d'ailleurs écrit un autre livre, *La bande des quatre,,, ils étaient cinq*, sur ce pénible épisode de sa vie.

Homme de conviction, il fera une brève incursion dans le marxisme-léninisme, « chez les ML ».

Certains des chapitres sont fort amusants, entre autres ses histoires de chasse à l'original dont le goût lui vient de son père. Il faut lire son aventure dans l'élevage des bisons. C'est drôle mais ça ne devait pas être drôle pour Fernand et ses copains. Autre aventure drôle/pas drôle, ses relations avec son voisin Tibrod, « un vieil ours qui défend son territoire et sa tanière. » (page 179)

Autre récit de l'engagement de Fernand, aussi bien comme simple citoyen ayant subi des dommages que comme membre du Comité permanent sur l'environnement (C.P.E.R.N.), le 15^e et dernier épisode raconte *Mes amours avec la Noranda*. « Méchante expérience. » (page 193).

À lire absolument! Écrit par Fernand Bellehumeur, auteur de chez nous, publié par une maison d'édition de chez-nous.

LES AÎNÉS S'INFORMENT

par Julianne Pilon

Le 20 septembre dernier, plus de 75 personnes âgées sont venues rencontrer les candidats aux élections dans le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Elles répondaient à l'invitation de sept organismes régionaux réunis au sein de la Coalition d'associations pour les aînés dont fait partie l'AQDR-RN.

Les cinq candidats, Jérémy Bélanger, CAQ, Luc Blanchette, PLQ, Gilles Chapadeau, PQ, Guillaume Lanouette, conservateur, Émilise Lessard-Therrien, QS, se sont d'abord présentés. Ils ont brièvement abordé les priorités de leurs partis.

Dans un deuxième temps, ils ont exposé leurs positions vis-à-vis cinq grands thèmes qui leur étaient imposés par la Coalition d'associations d'aînés. Soulignons notamment des services et des soins à domicile plus rapides et plus intensifs, le financement public des appareils auditifs, et autres.

Dans un troisième temps, ils ont répondu aux questions des participants lesquelles se sont révélées d'une très grande pertinence : la décentralisation des services et des prises de décisions, des mesures fiscales pour les personnes à faible revenu, la diminution des temps d'attente, la prise en compte du revenu individuel et non par ménage, l'hébergement et plusieurs autres préoccupations des aînés.

Quelques problématiques

L'amélioration des mesures en maintien à domicile fait l'unanimité aussi bien chez les participants que les candidats. La condition des proches aidants préoccupe tout le monde. On désire la révision des crédits d'impôts pour les aînés à faible revenu. On souhaite l'amélioration des conditions de vie en CHSLD. On demande d'accroître l'accès aux services, aux soins, aux médecins de famille, à des infirmières praticiennes. Plusieurs



autres sujets ont été abordés mais la grande préoccupation demeure la santé.

Quelques constatations

Le débat a été très peu régional. Les candidats s'en sont tenus à leur programme national. Cela a d'ailleurs frustré plusieurs participants. Il n'a pas été question de l'accompagnement qui est une grande problématique régionale. Cela fait-il partie du maintien à domicile? Les candidats n'ont fait aucune mention de la ruralité et des difficultés que cela comporte.

Cette forme très modérée de débat a toutefois été intéressante et éclairante. Elle a été appréciée par les aînés qui s'étaient déplacés pour avoir des réponses à leurs questions. Par ailleurs, il ne faut pas prendre pour acquis que les réponses ont toujours été satisfaisantes.

C'EST À VOTRE TOUR DE VOUS LAISSER PARLER D'AMOUR...

par Christiane Lessard

Il nous fait plaisir de souligner les anniversaires de naissance de nos membres qui auront lieu au cours des prochains mois. Nous les avons classés dans l'ordre chronologique à l'intérieur de chaque mois. Vous connaissez la personne? Devinez sa date de naissance en communiquant avec elle au cours du mois en question. Ce sera une belle occasion de connaître réellement sa date et, surtout, de lui parler d'amour! Avez-vous vu, je suis dans la liste?

En septembre : POMERLEAU Nicole, ADAM Daniel, BROUILLARD Gilles, PERREAULT Martial, CARON France, TARDIF Carmelle, SARRAZIN Mariette, BARIL Monique, AUGER Mario, RONDEAU Madeleine, SIRARD Marcel, LEMIRE Rachel, BARRETTE Gabriel, AYOTTE Huguette, CADOTTE Christiane, LESSARD Maryse, COSSETTE Yves, GOULET Daniel, PLEAU Raynald.

En octobre : GINGRAS Jean-Marie, PAQUIN Raymonde, ST-PIERRE Bibiane, CONLON-DESIETS Christine, TESSIER Armand, DUPUIS Adrienne, FORTIN Rosaire, PLOURDE Cécile, THOMAS Daniel, TROTTIER Murielle, MASSICOTTE Solange, DELORME Luc.

En novembre : BERNARD Jacques, SIROIS Jean, ROBERT Richard, LESSARD Christiane, LACHAÎNE Cécile, GAUVIN Huguette, RICARD Céline, LAPRISE Denise, THÉBERGE Jeannette, LEMIEUX Yvon.

En décembre : TURPIN Lise, CICCIO Loretta, CLOUTIER Bérengère, BELLEHUMEUR Marcelle, DESCHÊNES Réjean, LÉTOURNEAU Denise, NEAS Gisèle, GENDRON Gilles, LAGACÉ Lina, MUSSON Barry, BLANCHETTE Réjean, RIVEST Nicole.



NOTRE ANTIDOTE À L'INTIMIDATION EST APPRÉCIÉ!

par Guy Parent

C'est avec plaisir que je vous informe aujourd'hui que les objectifs visés par le projet « *MOI...Victime d'intimidation? Et si c'était le cas!* » sont atteints. Cet atelier interactif de sensibilisation sur l'intimidation entre les aînés aura permis à un grand nombre de personnes aînées de mieux connaître le phénomène et surtout de savoir quoi faire lorsqu'elles sont impliquées de près ou de loin dans une telle situation. L'objectif majeur que nous visions était d'outiller les gens pour qu'ils puissent eux-mêmes contribuer à faire cesser ce comportement indésirable. Les commentaires et les échos reçus nous confirment que notre objectif est pleinement atteint. L'atelier et l'antidote que nous leur proposons est fort apprécié. Un total de 90 % des répondants à notre questionnaire d'appréciation ont répondu savoir quoi faire en fin d'atelier, en comparaison avec 47 % en début d'atelier, et 99 % des répondants ont répondu qu'ils recommandaient à tous les aînés d'assister à cet atelier.

En date du premier octobre, un total de 25 ateliers avaient été présentés auprès de 737 personnes et six dates supplémentaires étaient déjà confirmées pour l'automne 2018. D'autres groupes ont aussi manifesté leur intérêt à cette rencontre. C'est plus de 800 personnes qui auront assisté à l'atelier au cours de l'année.

Le 7 juin dernier, à l'assemblée générale annuelle de l'AQDR-RN, nous nous sommes aussi amusés à présenter un quiz ludique sur l'intimidation pour le bénéfice des membres présents. Nous en avons profité pour faire un clin

d'œil à notre présidente sortante, France Neveu, pour son importante implication dans la concrétisation de ce projet.

Le dîner des bénévoles du 12 juin a aussi été une belle occasion pour partager notre antidote à l'intimidation et pour faire un court hommage à France Neveu. Nous avons été en mesure de lui partager l'appréciation de l'AQDR-RN pour ses nombreuses années à défendre fièrement les droits collectifs des personnes aînées et à faire rayonner l'association au niveau provincial : ne serait-ce que pour le dossier « Mourir dans la dignité » ou encore pour sa contribution importante dans le financement du guide « Prévenir et contrer l'intimidation...même chez les personnes âgées » au niveau national; sans parler du projet « *MOI...Victime d'intimidation? Et si c'était le cas!* » qu'elle a piloté dès le tout début. Pour toutes ces raisons et pour sa rigueur, sa détermination et son enthousiasme, nous pouvons dire : Merci France et bonne retraite, bien méritée!

Nous vous informons que l'AQDR-RN a déposé en août une demande de soutien financier pour amener ce projet un peu plus loin en 2019, sous la forme d'un projet pilote d'implantation de pratiques de bienveillance en résidences privées pour personnes aînées.

Et comme disait Albert Einstein : « *Le monde est dangereux à vivre! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire.* ». Donc chacun de nous, individuellement et collectivement, avons un rôle à jouer pour une meilleure qualité de vie.

LES LOGEMENTS EN RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS À ROUYN-NORANDA : PLUS CHERS QU'AILLEURS

par Daniel Thomas

« Quand on se compare, on se console », dit le proverbe. Mais ce n'est pas toujours le cas. Dans son dernier bulletin, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue examine des données régionales concernant le coût du logement dans les résidences privées pour aînés (RPA) autonomes et semi-autonomes.

À Rouyn-Noranda, le loyer moyen des places standards dans les résidences privées pour aînés était, en 2016, de 2018 \$. Dans l'ensemble de la région, le loyer moyen dans ces résidences était de 1865 \$. En Abitibi-Témiscamingue, c'est à Rouyn-Noranda qu'il en coûtait le plus cher pour se loger dans les résidences privées pour aînés.

Dans l'ensemble du Québec, le loyer moyen dans ces résidences était de 1729 \$. Le loyer moyen des places standards était donc plus élevé en Abitibi-Témiscamingue (1865 \$) que dans l'ensemble de la province.

Ces données proviennent d'une étude pancanadienne réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement auprès de ces résidences au cours de l'année 2016 et publiée en 2018. Les informations ont été obtenues du propriétaire, du gestionnaire ou de l'administrateur de la résidence. Une place standard est une place occupée par un résident qui reçoit moins d'une heure et demie de soins par jour ou qui n'a pas à payer de frais en sus pour recevoir des soins supplémentaires.



PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DES AÎNÉS HOSPITALISÉS

par Célyne Tessier

Saviez-vous que pour chaque jour d'immobilité, trois journées seront nécessaires pour qu'une personne âgée retrouve ses forces? Lors d'une hospitalisation, toutes les occasions sont bonnes pour bouger et l'équipe soignante est là pour vous conseiller; mais l'appui des proches aidants fait partie intégrante de l'équipe des soins. Comme proche, vous pouvez, entre autres choses, encourager la personne à faire tout ce qu'elle peut exécuter par elle-même, l'aider à s'asseoir dans son fauteuil, réduire les périodes de temps au lit, l'amener aux toilettes, la faire marcher le plus souvent possible. Tout ce que vous pouvez faire pour aider un aîné hospitalisé à bouger davantage



permettra de réduire les complications et aidera à maintenir ses capacités. Pour savoir comment vous pouvez venir en aide à un de vos proches hospitalisé, informez-vous auprès de l'infirmière clinicienne dédiée au programme *Approche adaptée à la personne âgée en milieu hospitalier*, au numéro suivant : **819 764-5131, poste 43313**.

UNE NOUVELLE COALITION D'ASSOCIATIONS POUR LES AÎNÉS

par Daniel Thomas

La plupart d'entre nous sommes membres de plus d'une association de personnes âgées. Toutefois, celles-ci se connaissent peu et collaborent peu ou pas entre elles. Il y a quelques années, nos membres ont souhaité qu'il y ait plus de contacts entre ces associations. Nos plans d'action des dernières années proposent de collaborer avec d'autres groupes intéressés par la défense des droits des personnes âgées.

L'an dernier, à l'initiative de Lana Pépin, notre coordonnatrice, nous avons développé des liens plus étroits avec l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRQ) de la région Abitibi-Témiscamingue et du secteur Rouyn-Noranda. Puis, à l'initiative d'André Rioux, nous avons aussi noué des liens plus étroits avec le Regroupement Proches-aidants de Rouyn-Noranda (RPARN). Nous invitons nos membres à des activités communes.

Au printemps dernier, le Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue a fait circuler un court document sur les points communs des énoncés de mission de diverses associations de retraités en Abitibi-Témiscamingue. Sur cette base, des représentants de l'AQDR-Rouyn-Noranda ont invité des associations locales et régionales à mettre en commun des informations et des ressources.

Depuis mai dernier, des personnes représentant, entre autres, les associations suivantes ont participé à au moins une de nos rencontres :

- L'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec,

Région La Grande Rivière (APRHQ)

- L'Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (ARUQAT);
- L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic de la région Abitibi-Témiscamingue, Secteur Rouyn-Noranda (AQRQ);
- L'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec, Région Abitibi-Témiscamingue, Secteur Rouyn-Noranda (AREQ-CSQ);
- Le Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue;
- Le Regroupement Proches-aidants de Rouyn-Noranda (RPARN);
- Le Club de l'Âge d'Or du Cuivre (Rouyn-Noranda);
- La Table des aînés de Rouyn-Noranda.

Nos rencontres ont eu comme objectif d'évaluer la possibilité d'une mise en commun d'informations, d'activités, de services ou d'actions tout en préservant l'autonomie et la mission particulière de chaque association. Les personnes présentes ont souhaité que nos associations puissent :

1. Établir et tenir à jour un réseau de contacts entre les associations intéressées.
2. Convenir de modalités permettant de faire circuler les informations sur nos activités, nos intérêts et nos projets.
3. Organiser des activités communes.

Concernant ce dernier point, nous avons convenu d'organiser conjointement une activité afin de faire connaître les revendications des personnes âgées auprès des candidats et des candidates aux élections provinciales de cet automne. Nous avons tenu l'activité d'échange le 20 septembre dernier qui a réuni 75 personnes âgées à la salle Témabex.

Le grain d'sel D'YVON

ALORS, C'EST OÙ QU'ON EN FUME?

par Yvon Lafond

La tête enfouie derrière son Journal de Montréal, Onésime déclara : « C'est décidé, je l'essaie moi aussi! »

- Ah! Je déteste ça quand tu parles en paraboles, Onésime. Tu veux essayer quoi, encore?

- Ben... le cannabis, voyons. On est le 17 octobre, c'est légal depuis minuit et une minute. Faut essayer ça, Olive. Faut prendre le virage!

Olive en resta bouche bée. Sa tasse de café s'immobilisa d'un coup sec, à quelques centimètres de ses lèvres.

- Le cannabis? Tu veux dire le pott? Es-tu tombé sur la tête, Onésime? Fumer du pott à ton âge, franchement...

- Comment ça, à mon âge? Y disent que tous les chefs en ont fumé beaucoup, pendant les élections. Alors, pourquoi pas moi?

- Qui ça, « Y disent », Onésime? Des fake news, encore des fake news...

- Non, non, Olive. C'est marqué just'ici, dans l'Journal.

- Ils ont des preuves tes journalistes, Onésime?

- Hum... des preuves, j'sais pas; mais des bons indices, en tous cas.

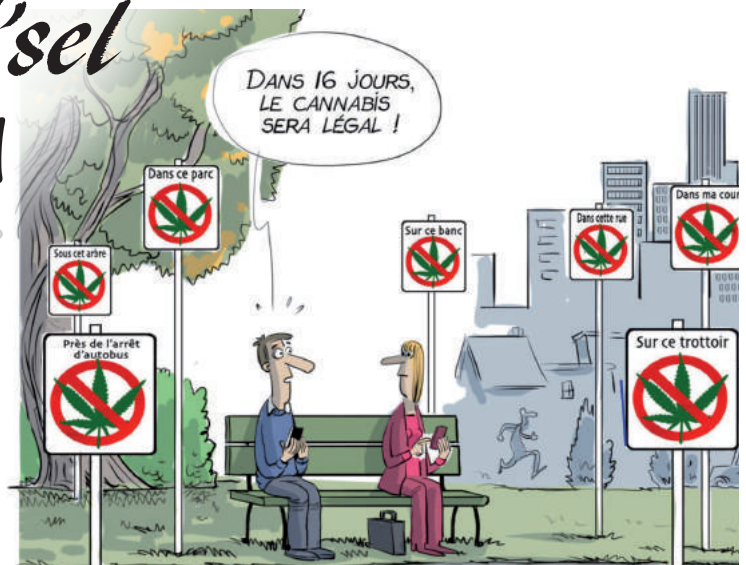
- Comme?

- Ben... prenons Lisée, pour commencer. Tu te souviens de son autobus? Il l'a dit lui-même: « Bienvenue à bord de mon autobus psychédélique ». Dans mon livre à moi, ça veut dire : « Embarquez, gang, on va en fumer du bon! Pendant quarante jours! »

- Tu exagères un peu, Onésime. Mais tu vas pas me dire que Manon...

- Oui, oui, Manon aussi! Elle a dit, mot pour mot : « Je suis marxisse, mais en anglais seulement. » En français, elle distribuait des milliards! Et c'est qui, qui les aurait remboursés, ses milliards? Personne! Avec Manon, tout était gratiss. Eh oui, gratiss... Ça sent pas un peu l'pott, ça?

- Humm... Peut-être, Onésime, peut-être... Mais les deux autres : un savant docteur et un comptable dix fois millionnaire, y'a pas plus straight que ça, non ?



Pendant qu'Onésime mijotait sa réplique, Olive trancha net :

- De toute façon, Onésime, tu fumeras pas ton pot dans la maison. Ici, c'est tolérance zéro!

- Pas grave, j'irai su'l patio.

- Là non plus, Onésime; ni nulle part chez nous. Pas question que nos voisins sentent ça!

- Ah!... J'irai au parc, à dix minutes d'ici.

- Pas possible, Onésime : c'est interdit par la Ville, dans tous les endroits publics. Tu savais pas ça?

Frustré, Onésime lança son journal sur la table, avec fracas.

- Ah! J'aurais dû essayer ça avant, en même temps que les autres...

- Quand ça, avant? demanda Olive.

- Ben... avant : quand c'était illégal! Dans c'temps là, ça « fumait » partout : au Cégep, à l'Université, dans les festivals, dans les parcs... Maintenant que c'est légal, c'est interdit partout! Misère de misère, c'est le monde à l'envers! Olive esquissa un petit sourire narquois, qu'elle camoufla aussitôt. Fière de sa victoire, elle reprit le dialogue.

- Onésime, tu devrais apprendre à cuisiner...

Perplexe, il n'osa pas demander «... c'est quoi l'rapport? » Olive continua donc de siroter son café et de déguster son premier muffin. Puis elle en entama un second, avec appétit. Onésime décida de cesser de boudier, rompre le silence :

- Me semble que tu y vas un peu fort sur les muffins à matin, Olive. En pluss, y sont plus gros que d'habitude... Qu'est-ce qui s'passe?

- Hum!... J'ai amélioré ma recette. Ils sont sublimes, mes nouveaux muffins! Tu devrais en prendre un, Onésime.

- Ah!... C'est quoi, ta nouvelle recette?

- C'est tout simple : 20 % bleuets, 80 % Cannabis. Et c'est complètement légal, partout, depuis ce matin. Faut prendre le virage, Onésime! Bon appétit!

SÉPARATION INVOLONTAIRE : UNE SOLUTION?

par Me Anne-Marie Poirier, notaire | Collaboration Me Marie-Eve Poirier, notaire

Accompagner et appuyer son conjoint dans la maladie peut devenir difficile voire même impossible dans certain cas; surveillance constante, perte d'autonomie majeure, soins de santé spécialisés ou milieu de vie inadéquat sont autant de raisons qui obligent certaines personnes à placer leur conjoint en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Les couples sont donc dans l'obligation de vivre séparés l'un de l'autre et doivent en conséquence assumer des coûts d'hébergement en CHSLD très élevés. Ces coûts sont fixés en fonction du revenu familial, sans tenir compte des frais reliés à la résidence familiale et aux autres obligations du couple. Au Québec, seuls les conjoints mariés ou unis civilement ont l'obligation d'assumer les coûts reliés à l'hébergement de l'un d'eux en CHSLD. En effet, l'obligation alimentaire prévue à l'article 585 du *Code civil du Québec* exige que les conjoints mariés ou unis civilement assument en fonction de leur patrimoine, tous les frais reliés à l'hébergement de leur conjoint en CHSLD.

En fait, la loi précise que toutes personnes, leur conjoint marié ou uni civilement doivent payer tous les frais reliés à leur hébergement tant qu'elles en ont les moyens. Une fois les économies épuisées, c'est l'État qui les prend en charge. Comment éviter de se ruiner lorsque son conjoint est en CHSLD : le divorce? Il ne faut pas oublier que la personne qui demeure dans la résidence familiale doit elle aussi assumer ses frais d'hébergement.

Le gouvernement fédéral a développé un mécanisme appelé « SÉPARATION INVOLONTAIRE » qui s'adresse aux couples mariés, unis civilement ou en union de fait qui doivent vivre séparés l'un de l'autre pour des raisons indépendantes de leur volonté, tels que des problèmes de santé. Cette mesure permet de considérer chacun des conjoints comme célibataire aux fins fiscales et permet, entre autres, de devenir admissible au Supplément de revenu garanti sur la base des revenus individuels; elle permet donc de conserver une certaine sécurité financière.

Le Supplément de revenu garanti est une prestation fédérale mensuelle et non imposable pour les personnes à faible revenu. La séparation involontaire ne met pas fin à l'union entre les conjoints, lesquels seront toujours mariés ou unis

civilement. Il ne s'agit que d'un mécanisme fiscal permettant d'alléger le fardeau financier du couple.

Pour pouvoir bénéficier de la séparation involontaire, certains critères doivent être rencontrés par les conjoints. D'abord, l'un des conjoints doit être âgé d'au moins 65 ans et être prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral. De plus, il doit exister des raisons d'ordre médical ou économique qui font en sorte que le couple ne peut plus vivre ensemble sous le même toit. Si le couple respecte chacun des critères, il devra faire une demande en remplissant les formulaires nécessaires; « Déclaration solennelle : Séparation d'époux légaux ou conjoints de fait » et « Demande de supplément de revenu garanti » ou « État de revenu pour allocation ».

Toutefois, si cette mesure défavorise l'un des conjoints, tout en étant avantageuse pour le couple, le conjoint défavorisé devra obligatoirement donner son consentement écrit pour que le mécanisme de la séparation involontaire s'applique. Au provincial, il n'existe aucun mécanisme semblable, mais il sera possible pour les conjoints de demander individuellement le crédit d'impôt pour solidarité.



COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

par André Rioux

Comment faire une demande de séparation involontaire :

Si les conjoints remplissent ces conditions, ils pourront dans un premier temps faire une demande à cet effet. Le ou les conjoints devront remplir deux formulaires :

1. « Déclaration - Époux ou conjoints de fait vivant séparés pour des raisons indépendantes de leur volonté (ISP3040) »
2. « Demande de supplément de revenu garanti » OU « État de revenu pour allocation ».

La demande, si elle est acceptée, aura pour effet de considérer les conjoints comme célibataires. La situation financière du couple sera donc calculée en fonction de cette nouvelle réalité. Si cette mesure défavorise l'un des conjoints, tout en étant avantageuse pour le couple, le conjoint défavorisé devra donner son autorisation écrite pour que s'amorce la séparation involontaire. Le fait d'être considéré comme célibataire aura pour conséquence d'augmenter le revenu du conjoint qui reçoit la pension de la sécurité de la vieillesse puisqu'il y aura augmentation du supplément de revenu garanti. Dès qu'il est avantageux pour le couple de bénéficier de cette mesure, les conjoints pourront être considérés économiquement comme célibataires, et ce, dès le mois suivant la séparation involontaire. **Impact au niveau fiscal :** On ne tient pas compte des revenus du conjoint pour le supplément de revenu garanti, le crédit d'impôt pour solidarité et le fractionnement de revenus de pension.



LE CHOIX D'UN PRÉNOM!

par Louise-Hélène Audet

Pour nos ancêtres catholiques des 17^e et 18^e siècles soumis aux lois et coutumes de la France de l'Ancien Régime, le choix des prénoms n'est pas laissé au hasard ou à la fantaisie des parents. En effet, le clergé tient à contrôler leur attribution afin de s'assurer que l'enfant reçoive le nom d'un saint ou d'une sainte qui les guidera tout au long de leur vie. C'est pourquoi, dans le Rituel du Diocèse de Québec, publié en 1703, Mgr de Saint-Vallier énonce cette règle : « L'Église défend aux Curez* de permettre qu'on donne des noms profanes ou ridicules à l'enfant comme d'Apollon ou de Diane »; on trouve en annexe du Rituel une liste des prénoms autorisés. En plus de cette « saveur religieuse », il résulte de cette ordonnance une forte concentration des mêmes prénoms en Nouvelle-France : Pierre, Jean, Joseph, Jean-Baptiste, Marie-Madeleine, Anne, Marguerite, Jeanne, sont les plus populaires. D'ailleurs, comme patrons et patronnes, tous les enfants reçoivent comme 2^e prénom Joseph ou Marie durant toute la durée du 19^e siècle et même jusqu'au milieu du 20^e siècle.



acceptables se diversifie. Au 19^e siècle, on passe d'un modèle où le prénom est signe d'appartenance familiale à un prénom support de l'identité personnelle; il marque alors la particularité de l'enfant. Certains psychologues affirment même que notre prénom participe à la construction de notre personnalité dès notre plus jeune âge et qu'il influence même notre rapport aux autres. Parmi les prénoms les plus en vogue on trouve Arthur, Louis, Alfred, Alice, Anna, Joséphine. On assiste de nos jours à un retour des prénoms issus de la Bible tels que Jacob, Élie, Sarah et Elisabeth ainsi que de ceux basés sur l'histoire familiale.

Nos ancêtres portaient de beaux prénoms comme Flavie, Angélique, Rosalie, Alexis, Louis-Charles. Toutefois, quiconque s'adonne à la recherche généalogique rencontrera peut-être une grand-mère ou un arrière-grand-père portant un prénom inusité comme Lumina, Célanire, Apolline, Télésphore, Josaphat ou Gédéon; ces prénoms anciens ont moins la cote actuellement. Mais on ne sait jamais! Et quelle sera la nouvelle mode? Pour l'instant, nous observons tous que la tendance est très forte pour les prénoms composés ou ceux inventés de toutes pièces et à l'orthographe souvent beaucoup modifiée. De plus, les prénoms de personnages du cinéma et de la télé ont la faveur des parents.

Cependant, la population n'est pas toujours fidèle à son curé. Rapidement, le « nom de baptême » lié étroitement au sacrement religieux ne se transmet plus exclusivement par les parents. De plus en plus, les parrains/marraines jouent un rôle actif dans ce choix et ainsi le nombre de prénoms

En conclusion, on comprend que le choix d'un prénom contient à la fois les rêves et les espoirs des parents. Mais attention à la course à trop d'originalité : un prénom peut parfois devenir un lourd héritage, l'intérêt de l'enfant devant prévaloir avant tout.

**Écrit tel quel dans le texte.*



PENSÉE DE L'AUTOMNE

*Nous n'héritons pas de la terre
de nos parents. nous l'empruntons
à nos enfants.*

- Antoine de St-Exupéry

AQDR- Rouyn-Noranda

Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

380, avenue Richard, bureau 205, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4L3
Téléphone : 819 762-7855 Courriel : info@aqdr-m.ca